



ÉLECTIONS MUNICIPALES 5 NOVEMBRE 2017

RÉSULTATS DES MISES EN CANDIDATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Suite à la période de mise en candidature qui s'est terminée à 16 h 30 le 6 octobre dernier, les personnes suivantes ont déposé leurs formulaires pour occuper un poste au sein du conseil municipal :

Maire	M. Jean-François Pelletier (Sortant d'un autre poste)	Élu sans opposition
Conseiller siège # 1	M. Alain Lord	Élu sans opposition
Conseiller siège # 2	Mme Odette Lussier M. Florian Pelletier	
Conseiller siège # 3	M. Denis Proulx (Sortant de ce poste)	Élu sans opposition
Conseiller siège # 4	M. Pascal Bernier	Élu sans opposition
Conseiller siège # 5	M. Raymond Caron (Sortant de ce poste)	Élu sans opposition
Conseiller siège # 6	M. Jean-Edmond Caouette M. Jean Lacerte M. Fernand Poitras (Sortant de ce poste)	

Devant ces résultats, **une élection aux postes de conseillers aux sièges 2 et 6 se tiendra le 5 novembre 2017**, précédée du **vote par anticipation le 29 octobre 2017**.

Rappelons que le territoire de la Municipalité de L'Islet **n'est plus divisé** en districts électoraux. De ce fait, **toutes les personnes inscrites sur la liste électorale peuvent voter**.

INSCRIPTION OBLIGATOIRE SUR LA LISTE ÉLECTORALE MUNICIPALE

Si vous désirez voter le 5 novembre prochain, vous avez la responsabilité de vérifier si votre nom est **inscrit et bien inscrit** sur la liste électorale.

Vous trouverez annexé à la présente un avis d'inscription ou d'absence d'inscription sur la liste électorale.

Si pour une raison quelconque, vous ne recevez pas ce document et que selon vous, vous possédez la qualité d'électeur, vous devez vous présenter devant la commission de révision afin de rectifier la situation.

COMMISSION DE RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE

Vous constatez que votre nom n'est pas inscrit sur la liste électorale, qu'il comporte une erreur, qu'il apparaît sous une adresse erronée ou encore qu'un voisin est inscrit sans y avoir droit; voilà autant de situations qui pourront donner lieu à une demande d'inscription, de correction ou de radiation devant la commission de révision de la liste électorale.

Pour ce faire, vous devez vous présenter devant la commission de révision qui siégera à la bibliothèque Léon-Laberge sise au 284, boulevard Nilus-Leclerc aux dates et heures suivantes :

Jeudi 19 octobre 2017	19 h à 22 h
Mardi 24 octobre 2017	14 h 30 à 17 h 30

Qui peut présenter une demande ?

- Les personnes habilitées à faire des demandes d'inscription :
 - électeurs domiciliés seulement
- de radiation et de correction sont :
 - la personne elle-même
 - le conjoint
 - une personne qui cohabite avec l'électeur
 - un parent de l'électeur : On entend par PARENT (LERM 131) : le père, la mère, le grand-père, la grand-mère, le beau-père, la belle-mère, le frère, la sœur, le beau-frère, la belle-sœur, le fils, la fille, le beau-fils, la belle-fille, le petit-fils et la petite-fille.

Une règle particulière s'applique dans le cas d'une demande de radiation :

- Un électeur ayant le droit d'être inscrit sur la partie de la liste électorale correspondant à une section de vote peut demander la radiation d'une personne inscrite dans cette même section de vote (LERM 129).

Pour vous inscrire sur la liste électorale, on vous demandera de présenter deux documents :

- Un devra comporter votre nom et votre date de naissance (exemples : carte d'assurance-maladie, certificat de naissance, passeport, certificat de citoyenneté, etc.)
- L'autre votre nom et l'adresse de votre domicile (exemples : permis de conduire, bail, compte, bulletin scolaire, etc.) De plus, vous devrez fournir l'adresse de votre domicile précédent.

ENDROITS DES BUREAUX DE VOTE

Vote par anticipation - 29 octobre 2017 - 12 h à 20 h	
Salle municipale Saint-Eugène	79, rue Monseigneur-Bernier

Élection - 5 novembre 2017 - 10 h à 20 h	
Salle des Chevaliers de Colomb	247, boulevard Nilus-Leclerc

Prenez note que le recensement des votes se tiendra à compter de 20 h 30 à la salle du conseil à l'édifice municipal sis au 284, boulevard Nilus-Leclerc.